

En règle générale, si vous répondez aux critères ci-dessus, vous pouvez, au cours de votre carrière, avoir accès à la formation linguistique pendant les heures de travail, aux frais de l'État.

15. Durée de la formation linguistique de base

La durée de votre formation varie selon le niveau à atteindre.

niveau	durée maximale autorisée
«A»	jusqu'à 1 000 heures de formation
«B»	jusqu'à 1 300 heures de formation
«C»	jusqu'à 1 860 heures de formation

Voici les étapes qui seront suivies pour calculer la durée maximale de votre formation :

- a) on identifie le niveau du profil visé;
- b) on détermine la «durée maximale autorisée» pour ce niveau (voir ci-dessus);
- c) de cette durée déterminée à l'étape b, on soustrait toute formation linguistique de base comptabilisable reçue depuis le 1^{er} janvier 1974.

Toute formation linguistique de base reçue pendant les heures de travail depuis le 1^{er} janvier 1974 sera comprise dans la période maximale de formation linguistique.